

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 532

présenté par

M. Charles de Courson, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Lagarde, M. Leroy, Mme Magnier, M. Naegelen, M. Polutele, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 24

I. – Après le mot :

« par »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« les mots : « d'intérêt moyen donné chaque année par l'Institut national de la statistique et des études économiques ». »

II. – En conséquence, après le mot

« par »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« les mots : « d'intérêt moyen donné chaque année par l'Institut national de la statistique et des études économiques ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement a pour objectif que le taux moratoire soit indexé sur le taux d'intérêt moyen donné chaque année par l'Insee.